ARTICLE SUPPRIMÉ - Reconstruit à partir du lien source (sauvegardé et transmis par mail par une source anonyme) Par <u>JBL1960</u> le 10/11/2020 au format <u>PDF</u> ► dossier <u>STOP 5G-LINKY-SMART CITY & Cie</u>...

# LES NOUVEAUX COMPTEURS LINKY PROVOQUENT-ILS DES INCENDIES?



À LA LOUPE - Nouvelle rumeur autour du compteur Linky. Plusieurs particuliers affirment - vidéos à l'appui - que leur compteur électrique a pris feu après que le tout nouveau système Linky a été installé. Explications.

**02 août 2019 19:22 - Cédric Stanghellini :** Les procédures n'en finissent plus contre les nouveaux compteurs Linky. Le 31 juillet, le Tribunal de Grande Instance de Tours avait ordonné le retrait, dans les trois mois, de l'un de ces modèles installé par Enedis, et déclaré recevable douze autres plaintes pour des raisons "d'électrosensibilité". Ce vendredi, 430 personnes ont été déboutées par le tribunal de Nanterre alors qu'elles invoquaient, elles aussi, des problèmes d'exposition aux champs électromagnétiques.

Déployé depuis l'automne 2015, les compteurs Linky sont accusés de tous les maux par leurs détracteurs, responsables de maux de tête et de picotements dus aux ondes ou encore dangereux pour le respect de la vie privée à cause de la transmission des informations... Un autre argument a été avancé : ils provoqueraient des incendies. C'est ce dernier chef d'accusation qui intéresse À La Loupe aujourd'hui. Sont-ils réellement à l'origine de départs de feu ?

Un nouveau compteur électrique et son Linky, en feu - Vidéo YT du 10 novembre 2018 - Vidéo amateur à Châlette-sur-Loing [https://www.youtube.com/watch?v=nC7YP50oPKk&feature=emb logo]

Mise en ligne par <u>la chaine STOP-LINKY</u>

#### Lire aussi

- Retrait de compteurs Linky pour raisons médicales : "Une décision qui va marquer"
- "Il faut qu'Enedis comprenne qu'on ne peut pas imposer ça aux gens" : le témoignage d'une électrosensible contre les compteurs Linky
- Un compteur Linky (encore) mis en cause dans un incendie

# Plusieurs vidéos sur les réseaux sociaux

Sur Internet, plusieurs vidéos amateurs montrent des armoires électriques en train de prendre feu. Armoires au sein desquelles ont été installés les fameux compteurs Linky. Sur ces images, on voit clairement une épaisse fumée s'échapper, puis des crépitements intenses, jusqu'à ce que les flammes fassent leur apparition.

De nombreux articles de presse relatent des cas d'incendie de compteur électrique après l'installation du système Linky : en mai 2018 à <u>Montreuil</u> (Seine-Saint-Denis), en juin 2018 à <u>Pau</u>, en octobre 2018 à <u>Châlette-sur-Loing</u> (Loiret), en décembre 2018 à <u>Millau</u> (Aveyron) ou encore en avril dernier à Eu (Seine-Maritime). Les exemples dans la presse locale ne manquent pas.

Une déclaration de Benard Lassus, directeur du programme Linky, sème également le doute chez les pourfendeurs du nouveau compteur. Il a reconnu que des Linky ont été à l'origine de neuf départs de feu lors de la phase de test entre 2010 et 2011, durant laquelle 300.000 compteurs furent installés en Touraine et dans le département du Rhône.

# Quelle est la réponse d'Enedis ?

LCI a contacté Enedis, responsable de la pose des compteurs. "Nous n'avons pas de cas où un compteur Linky soit directement à l'origine d'un incendie", assure l'entreprise, "et nous tenons à préciser que ces cas d'accusation de la part de clients sont extrêmement rares."

Alors comment la société Enedis explique-t-elle les accusations des particuliers et les vidéos des départs d'incendie ? L'origine des sinistres ne proviendrait pas du compteur lui-même, mais de  $\underline{sa}$ 

<u>mauvaise installation</u>. En effet, si le remplacement de l'ancien compteur par un Linky est mal réalisé, cela peut devenir un véritable danger. Des soudures ou des serrages mal effectués peuvent provoquer de petites étincelles à l'intérieur du dispositif. Les neuf cas de départs de feu relevés durant la phase d'expérimentation de 2010-2011 avaient d'ailleurs tous trouvés leur origine dans le geste de serrage mal exécuté.

De plus, Enedis nous précise que "lorsqu'un incendie se déclenche sur l'installation électrique, un client peut en toute bonne foi voir un arc électrique sortir du compteur, bien que l'origine du sinistre se situe ailleurs. Un départ de flamme à un endroit de l'installation électrique se propage très souvent vers le branchement et provoque des courts circuits au niveau du compteur."

#### Lire aussi

• <u>Linky : Enedis dénonce une "fake-news", les habitants de Blagnac peuvent-ils vraiment refuser la pose</u> d'un compteur ?

Ces départs sont-ils favorisés par la conception des compteurs ? LCI a contacté l'entreprise Michaud, située à Pont-d'Ain (Ain), une des sociétés qui fabriquent les panneaux du Linky. Didier Bagnon, directeur commercial, nous confirme que les départs de feu trouvent bien leur origine dans "un mauvais serrage des connexions" qui peut provoquer un échauffement anormal. "Cela peut être le cas également si les conducteurs sont sous-dimensionnés. Il appartient à l'installateur de s'assurer qu'ils conviennent et de réaliser l'installation dans les règles de l'art."

Enfin, Didier Bagnon précise que "les panneaux sont réalisés dans une matière auto-extinguible pour limiter la propagation de la flamme." Une ignifugation qui assure une bonne protection contre les flammes.

#### Oue faire en cas d'incendie ?

Rappelons que les incendies dus aux installations électriques sont relativement rares. Sur les 50.000 incendies d'origine électrique recensés chaque année par l'<u>Observatoire nationale de la sécurité électrique</u>, "seuls 3% sont liés aux installations des parties communes ou de la distribution d'énergie", soit 1.500 cas.

Si toutefois une personne a des doutes sur la bonne installation de son compteur, Enedis nous assure qu'il est possible de contacter son service client pour demander une vérification sur place.

Après 20 millions de compteurs posés, aucune expertise indépendante n'a mis en cause un seul compteur Linky- Enedis

Si, à la suite d'un incendie à votre domicile ou dans les locaux de votre entreprise, vous soupçonnez l'implication du compteur Linky, vous devez l'indiquer dans votre déclaration de sinistre. Dans l'hypothèse où l'assureur estime que le compteur pourrait être mis en cause, il prendra contact avec Enedis. Une expertise indépendante et contradictoire sera menée.

Toutefois, Enedis tient à nous préciser que, si effectivement "certains dossiers traités font l'objet d'une procédure assurantielle, à ce jour, et après 20 millions de compteurs posés, aucune expertise indépendante n'a mis en cause un seul compteur Linky."

#### Lire aussi

- Plus de 200 anti-Linky déboutés par le tribunal de Bordeaux, un "filtre" installé pour 13 "électrohypersensibles"
- Les particuliers vont pouvoir mesurer les ondes émises par leur compteur Linky : suffisant pour rassurer ?
- <u>Compteurs Linky</u> : <u>le Conseil d'Etat saisi par UFC-Que choisir pour dénoncer "l'inaction coupable de l'Etat"</u>

<u>Cédric Stanghellini - MàJ : 29/11/2019 - Créé : 02/08/2019</u>

# INFORMATIONS ESSENTIELLES À DIFFUSER SANS PITIÉ:

L'Indic est dans la place, il s'appelle Linky (PDF);

INÉDIT le Rapport Confidentiel de Landis & Gyr sur la surchauffe des douilles (PDF);

Stoppons les délires technotroniques de Macron et son monde (PDF);

BIBLIOTHÈQUE PDF (215);

DOSSIER SPÉCIAL CORONAVIRUS + (PDF) sur l'Expérience d'Ingénierie Sociale planétaire au

Sars-CoV-2 ou Coronavirus en cours.

De : Stéphane Lhomme <<u>stephane.lhomme@wanadoo.fr</u>>

À : REFUS LINKY GAZPAR < refus.linky.gazpar@listes.rezocitoyen.org>

Sujet : [Refus.Linky.Gazpar.Eau] Action anti-Linky à Saint-Macaire - Convocation à la gendarmerie

Date : 03/11/2020 11:38:55 Europe/Paris

## Bonjour,

Les installateurs de Linky ont débarqué ce matin dans ma commune à Saint-Macaire (33). Appelé en urgence par une habitante de la résidence du Mercadiou, je me suis rendu sur place pour signaler qu'il y avait deux délibérations anti-Linky en vigueur et que les poses étaient donc interdites. La société sous-traitante a alors appelé les gendarmes.

Constatant que l'installateur avait commencé les poses, et comme la nouvelle municipalité n'a hélas pas l'intention de faire respecter les délibérations, j'ai "emprunté" un Linky pour au moins empêcher qu'il ne soit imposé à cette dame. Lorsque les gendarmes sont arrivés, à leur demande, je leur ai remis le Linky.

La société **5Com** a déposé plainte pour vol et je suis convoqué à la gendarmerie à 15 heures. Je reste à la disposition de tous les habitants qui refusent le Linky pour les soutenir. Je rappelle que les deux délibérations anti-Linky de Saint-Macaire sont en vigueur, contrairement à ce que certains prétendent.

Elles sont en ligne ici : <a href="https://cutt.ly/8fFasST">https://cutt.ly/efFafZ1</a>

De : Stéphane Lhomme <<u>stephane.lhomme@wanadoo.fr</u>>

À : REFUS LINKY GAZPAR <refus.linky.gazpar@listes.rezocitoyen.org>

Sujet : [Refus.Linky.Gazpar.Eau] Action Linky - Compte rendu audition à la gendarmerie et dépôt de plainte

Date : 03/11/2020 21:52:51 Europe/Paris

### Bonjour,

Quelques nouvelles de mes aventures. Avant tout je remercie toutes les personnes qui m'ont envoyé des messages d'encouragements. Je suis désolé de ne pouvoir répondre individuellement, il y en a "trop" ! Excusez-moi aussi pour les "fotes" lors du message de ce matin, je l'ai envoyé en "urgance"...

Comme prévu, j'ai donc été auditionné à la gendarmerie après la plainte de 5COM contre moi pour "vol" d'un compteur Linky. J'ai expliqué qu'il s'agissait d'empêcher le sous-traitant de commettre **un acte manifestement illégal**, à savoir la pose d'un Linky en violation d'une délibération municipale en vigueur.

J'ai refusé le prélèvement ADN et des empreintes digitales que l'on voulait m'imposer car étant accusé d'être un "voleur"...

J'ai demandé à porter plainte contre le sous-traitant 5Com et contre Enedis pour mise en danger de ma vie et de celle de mes enfants (il faut être directement concerné pour porter plainte) : même s'il n'y aura jamais de Linky chez moi, il est plausible qu'il y en ait chez des voisins et donc qu'un incendie causé par un Linky se propage jusqu'à mon logement. Après discussion avec des supérieurs, le gendarme a fini par accepter de prendre ma plainte.

Ma déposition a été envoyée au Parquet de Bordeaux et la suite est arrivée assez vite : je suis convoqué par un délégué du procureur le **30 mars 2021**! Mes "crimes" ne doivent donc pas être si graves! A noter que je suis convoqué pour le "vol", pour le refus du prélèvement ADN et pour le refus de prise des empreintes : 3 délits en un !

Dans l'immédiat, je repars au "combat" dès demain matin car ce n'était que la première journée des Linky à Saint-Macaire. Je soutiendrai tous les habitants qui refusent le machin vert espion...

Merci de vos encouragements, continuons à résister ! Stéphane

Scepiian

- -

Bien cordialement Stéphane Lhomme Directeur de l'Observatoire du nucléaire Animateur de <u>http://refus.linky.gazpar.free.fr</u>